

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....²⁰⁰/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/015/AN
DU 10 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/015/AN du 10 juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement pour l'achat d'équipements dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Réseau de Distribution Electrique de Conakry (PHASE II) entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUIN 2016



Prof. ALPHA CONDE